

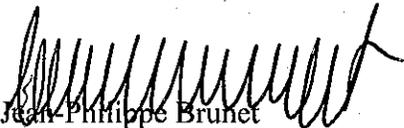
Québec, le 4 juin 2010

Madame Anik Montminy  
Directrice de cabinet de M. Jacques P. Dupuis  
Leader parlementaire du gouvernement  
Édifice Pamphile-Le May  
1035, rue des Parlementaires  
1<sup>er</sup> étage, bureau 1.39  
Québec (Québec) G1A 1A4

Madame la Directrice de cabinet,

À la suite du dépôt de la pétition présentée par le député de Richelieu, je vous fais parvenir la réponse de la ministre des Transports et ministre responsable de la région de la Mauricie, madame Julie Boulet.

Veillez agréer, Madame la Directrice de cabinet, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

  
Jean-Philippe Brunet  
Directeur de cabinet

Québec, le 4 juin 2010

OBJET : Pétition relative au remplacement des voitures du métro de Montréal

Madame, Monsieur,

J'ai pris connaissance de l'extrait d'une pétition déposé le 29 avril 2010 par monsieur Sylvain Simard, député de Richelieu, demandant au gouvernement du Québec de s'assurer que la réalisation des nouvelles voitures du métro de Montréal débute sans tarder.

La Société de transport de Montréal (STM) a mandaté la firme d'experts indépendants Hatch Mott MacDonald (HMM) pour évaluer si la manifestation d'intérêt déposée par la firme Construcciones y Auxiliar de Ferrocarriles (CAF) répond aux exigences de l'avis d'intention publié le 22 janvier 2010. Le 19 mai 2010, le consortium Bombardier-Alstom a déposé une requête à la Cour supérieure du Québec visant notamment à faire annuler l'avis international émis par la STM et à préciser la portée qu'un tel avis doit avoir. Les procédures judiciaires suivent leur cours.

Les objectifs du gouvernement demeurent inchangés. Il entend d'abord procéder au remplacement des voitures MR-63 dans les meilleurs délais afin de permettre à la STM d'offrir des services de métro fiables et de qualité à la population de la région de Montréal. Il a ensuite la volonté ferme de maximiser les retombées économiques pour le Québec du contrat de remplacement des voitures de métro, en maintenant l'obligation d'un contenu canadien minimum de 60 %. Enfin, il veut s'assurer que le gouvernement et les contribuables québécois paieront un juste prix pour le remplacement des voitures de métro.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

  
Julie Boulet